RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT

MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'Église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 ***E-mail*** : contact@etouy.fr

Réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL-MARQUIS, DEGOURNAY, FLOURY, BEEUWSAERT, SARAZIN ;

Etaient absents et excusés :
MME WICART FORSTER ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN

Désignation du secrétaire de séance
Mme DAMETTE est élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025
Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du projet de transformation de l'ancien bar d'Etouy et débat sur les options possibles en présence de M. Xavier SIMONNEAUX, architecte ;**
- **Concession de Service Public pour le périscolaire ;**
- **Reprise des tombes abandonnées et construction de cavurnes : demande de subvention au Conseil Départemental et à la Communauté de Communes du Clermontois ;**
- **Débat sur l'ouverture d'une procédure de bien sans maître au 25 Impasse des Géraniums et sollicitation de l'EPFLO afin de nous accompagner pour celle-ci ;**
- **Saisine du Comité Social Territorial en ce qui concerne la complémentaire santé et prévoyance pour le personnel communal ;**
- **Convention théâtre du Beauvaisis 2025/2026 ;**
- **Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2024 ;**
- **Proposition de visite suite aux travaux de restauration de la continuité écologique de la Brêche ;**
- **Questions diverses.**

Décisions du Maire :

- Signature de l'acquisition de la parcelle de M. et Mme GRELOT pour l'élargissement de la rue des aunaies
- Signature de l'acte de rétrocession de voirie avec l'OPAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

1- Présentation du projet de transformation de l'ancien bar d'Etouy et débat sur les options possibles en présence de M. Xavier SIMONNEAUX, architecte

Monsieur Xavier SIMMONEAUX intervient pour présenter au Conseil Municipal les options réalisables pour l'ancien bar d'Etouy.

Il présente les projets de construction et d'aménagements possibles en dissociant la réhabilitation du bâtiment principal et les extensions.

Le budget estimatif pourra être proratisé selon les choix retenus et leur superficie.

Le débat se poursuit et une prochaine réunion est planifiée pour préciser ce qu'il est possible de faire.

2- Concession de Service Public pour le périscolaire

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 04 avril 2025, il a été décidé de lancer une procédure de concession de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire.

La commission de délégation de service public a désigné les candidats admis à proposer une offre lors de sa réunion du 04 septembre 2025.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 octobre 2025 afin de se prononcer sur le candidat retenu et d'autoriser ainsi M. le Maire à proposer le contrat de concession ainsi que le candidat retenu par la commission, au Conseil Municipal.
Considérant qu'en termes de valeur technique et de proposition financière, le rapport sur la négociation conclut au choix de l'association ILEP comme délégataire.
Le contrat est conclu pour une durée légale de cinq ans à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

M. le Maire demande de valider ce choix, d'approuver la concession de service public et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1°) d'approuver le choix de l'association ILEP, 39 rue du Pré Martinet à BEAUVAIS (Oise) comme délégataire de la concession de gestion de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire de l'accueil collectif des mineurs d'Etouy.

2°) d'approuver le contrat de C.S.P. pour un montant total de 1 004 827.53 € (2026 à 2030). Pour l'année 2026 : 195 951.65 € - subvention d'exploitation versée par la commune pour un montant de 84 276.57 €.

3°) d'approuver le règlement intérieur de l'ILEP.

4°) d'approuver les termes de la convention de la concession de service public.

5°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

3- Reprise des tombes abandonnées et construction de cavurnes : demande de subvention au Conseil Départemental et à la Communauté de Communes du Clermontois

La procédure de reprise des tombes abandonnées se poursuit. Pour la prochaine phase, 10 à 12 concessions seront concernées. De plus, 9 cavurnes seront construites. Le montant maximal pour l'ensemble de cette phase de reprise des concessions et de construction de cavurnes est estimé à 14 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Conseil Départemental et le fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires dans le cadre du montant de ce budget.

4- Débat sur l'ouverture d'une procédure de bien sans maître au 25 Impasse des Géraniums et sollicitation de l'EPFLO afin de nous accompagner pour celle-ci

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sollicitations du voisinage, la situation de la maison située 25 impasse des Géraniums a été examinée. La maison est inoccupée depuis le décès du dernier propriétaire connu, M. Gustave VAN ELSUWE (le 13 novembre 1998). Un acte de notoriété a par ailleurs été dressé en 2014 pour l'ouverture d'une succession.

Compte tenu de l'absence d'occupation et d'héritiers identifiés à ce jour, Monsieur le Maire propose d'engager une procédure de "bien sans maître", procédure pouvant être mise en œuvre trente ans après le décès du propriétaire ou en l'absence d'héritiers reconnus. M. Le Maire propose également de solliciter l'EPFLO afin de rechercher d'éventuels ayants droit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) donne pouvoir à M. le Maire pour entamer les démarches auprès de l'EPFLO.

5- Saisine du Comité Social Territorial en ce qui concerne la complémentaire santé et prévoyance pour le personnel communal

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territorial et notamment ses article L 827-1 à L 827-12

Vu le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret N°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2025, la participation des employeurs publics au profit des agents au risque, deviendra obligatoire,

De la même façon, la participation des employeurs publics au risque « santé » deviendra obligatoire au 1er janvier 2026,

Considérant que la Commune d'Etouy participe déjà à hauteur de 20 % des cotisations mensuelles de ses agents en matière de santé,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent toujours faire le choix de proposer à ses agents une protection sociale complémentaire dans le cadre de la labellisation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : A compter du 1er janvier 2026, la Commune d'Etouy participera, à hauteur de 25 %, à la cotisation mensuelle de ses agents et de leurs ayants droit, en matière de santé.

Article 2 : A compter du 1er janvier 2026, la Commune d'Etouy participera, à hauteur de 25 %, à la cotisation mensuelle de ses agents et de leurs ayants droit, en matière de prévoyance.

Article 3 : La Commune d'Etouy fait le choix de participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement la participation à l'organisme.

Ce projet de délibération sera adressé au Comité Social Territoriale du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale pour avis avant application.

6- Convention théâtre du Beauvaisis 2025/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction de la convention avec le Théâtre du Beauvaisis et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer cette convention de partenariat ainsi que le contrat de financement pour l'année 2025/2026.

7- Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve, à l'unanimité, le rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2024.

8- Proposition de visite suite aux travaux de restauration de la continuité écologique de la Brêche

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qui seraient intéressés d'aller voir sur place.

9- Questions diverses

PLUiHM :

M. le Maire présente l'état d'avancement des travaux d'élaboration du PLUiHM menés au sein de la Communauté de Communes du Clermontois. L'enjeu pour notre commune est de maintenir notre zone d'extension d'un hectare lotissement de la « Ferme d'Etouy ». Cela est rendu complexe par la loi Z.A.N.

La séance est levée à 21h03.